



DÉPARTEMENT DE LA SEINE-MARITIME
VILLE DE SAINT ROMAIN-DE-COLBOSC

Place Théodule Benoist
76430 St Romain-De-Colbosc
Tél. 02 32 74 29 60
E-mail : contact@stromain76.fr

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

076-217606474-20221213-73-2022bis-BF

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 28/12/2022

NOTE PRESENTATION BUDGET PRIMITIF 2023

Conseil municipal du 13 décembre 2022

PREAMBULE

L'article L2313-1 du Code Général des Collectivités Territoriales modifié par l'article 107 de la Loi n°2015-991 du 7 août 2015 dite Loi NOTRe (Nouvelle Organisation Territoriale de la République) prévoit, dans le cadre de la mise en œuvre de la transparence financière des collectivités, la réalisation d'une présentation brève et synthétique des informations financières essentielles les concernant. Celle-ci doit être jointe au Budget Primitif de chaque collectivité afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux.

Le budget primitif retrace l'ensemble des dépenses et des recettes autorisées et prévues pour l'année 2023.

Il respecte les principes budgétaires : annualité, universalité, unité, équilibre, spécialité et sincérité.

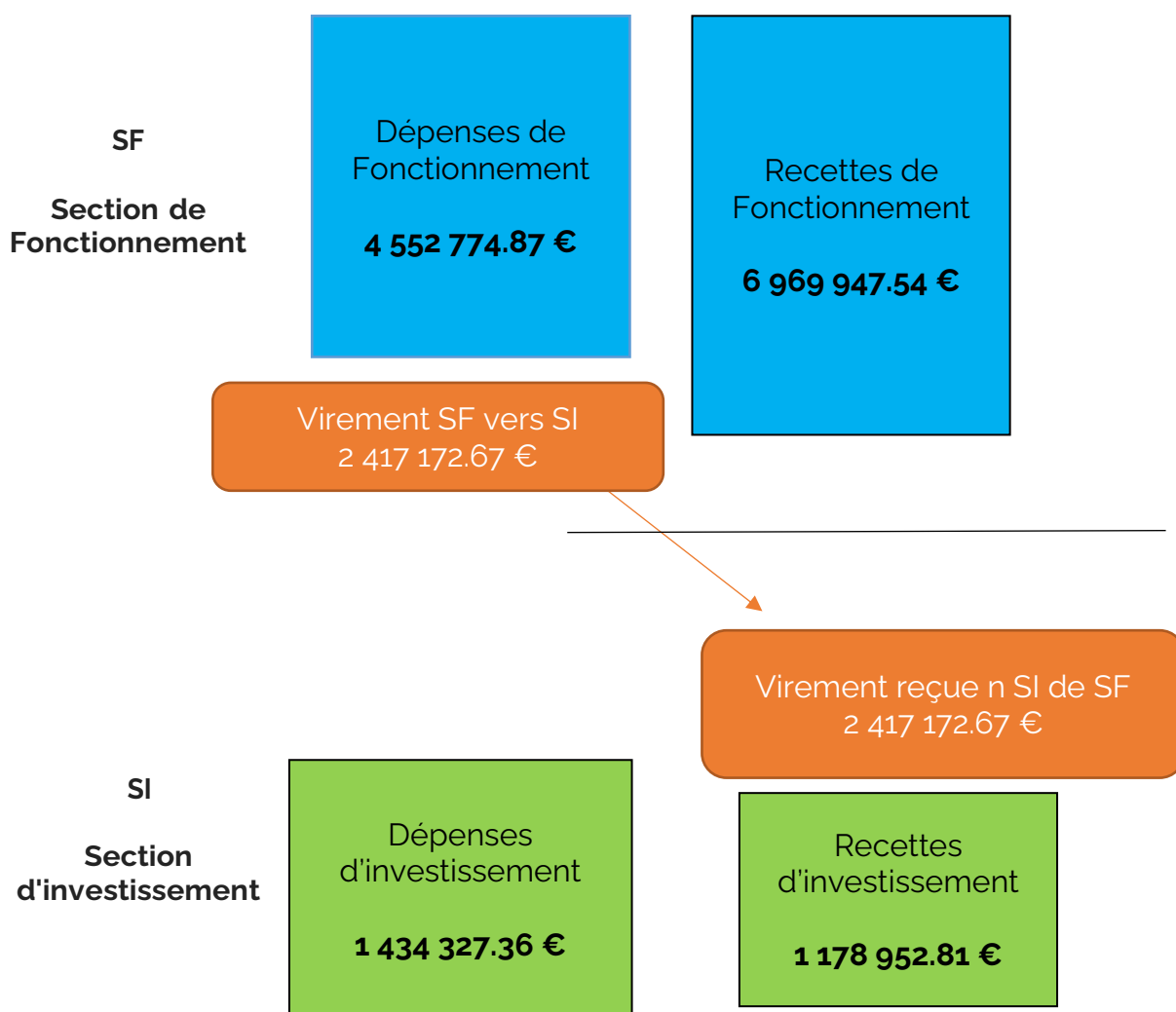
Le budget primitif constitue le premier acte obligatoire du cycle budgétaire annuel de la collectivité. Il doit être voté par l'assemblée délibérante avant le 15 avril de l'année à laquelle il se rapporte, ou le 30 avril l'année de renouvellement de l'assemblée, et transmis au représentant de l'État dans un délai de 15 jours maximum après la date limite de vote du budget.

LE BUDGET DE LA COMMUNE EST STRUCTURE EN DEUX SECTIONS :

- **Une section de fonctionnement** qui retrace toutes les dépenses et recettes rattachées à la gestion courante de la ville,
- **Une section d'investissement** dans laquelle sont regroupés toutes les dépenses de travaux, les remboursements d'emprunt et l'encaissement des subventions de partenaires comme le Département, la Région, l'Etat qui viennent compléter le financement des projets communaux.

Le budget 2023 a été réalisé avec la volonté de poursuivre les efforts d'optimisation des dépenses de fonctionnement tout en préservant une offre de services de qualité aux Saint Romanais, afin de permettre la mise en place d'une politique dynamique en termes d'investissement. Il est voté cette année avant le vote du Compte Administratif et la reprise des résultats. Au jour de la construction de ce dernier, les chiffres des éventuels excédents ou déficits ne sont pas arrêtés.

EQUILIBRE BUDGETAIRE 2023



TOTAL BUDGET PRINCIPAL 2023
Dépenses 8 404 274.90 €
Recettes 10 566 073.02 €
(Section investissement votée en suréquilibre)

- ❖ Les grandes lignes de la politique budgétaire 2023 ont été débattu lors du Débat d'orientation budgétaire du 22 novembre 2022 et présenté lors de la commission Finances du 6 décembre 2022.
- ❖ Le budget 2023 S'ÉLÈVE À UN MONTANT DE 10 566 073.02 € EN RECETTES ET 8 404274.90 € EN DEPENSES. LA SECTION D'INVESTISSEMENT EST VOTEE EN SUREQUILIBRE. IL EST RÉPARTI COMME SUIT :
 - Section de Fonctionnement : **6, 969 M€**
 - Section d'Investissement : **3.596 M€** en recette et **1,434 M€** en dépenses.

LA SECTION DE FONCTIONNEMENT

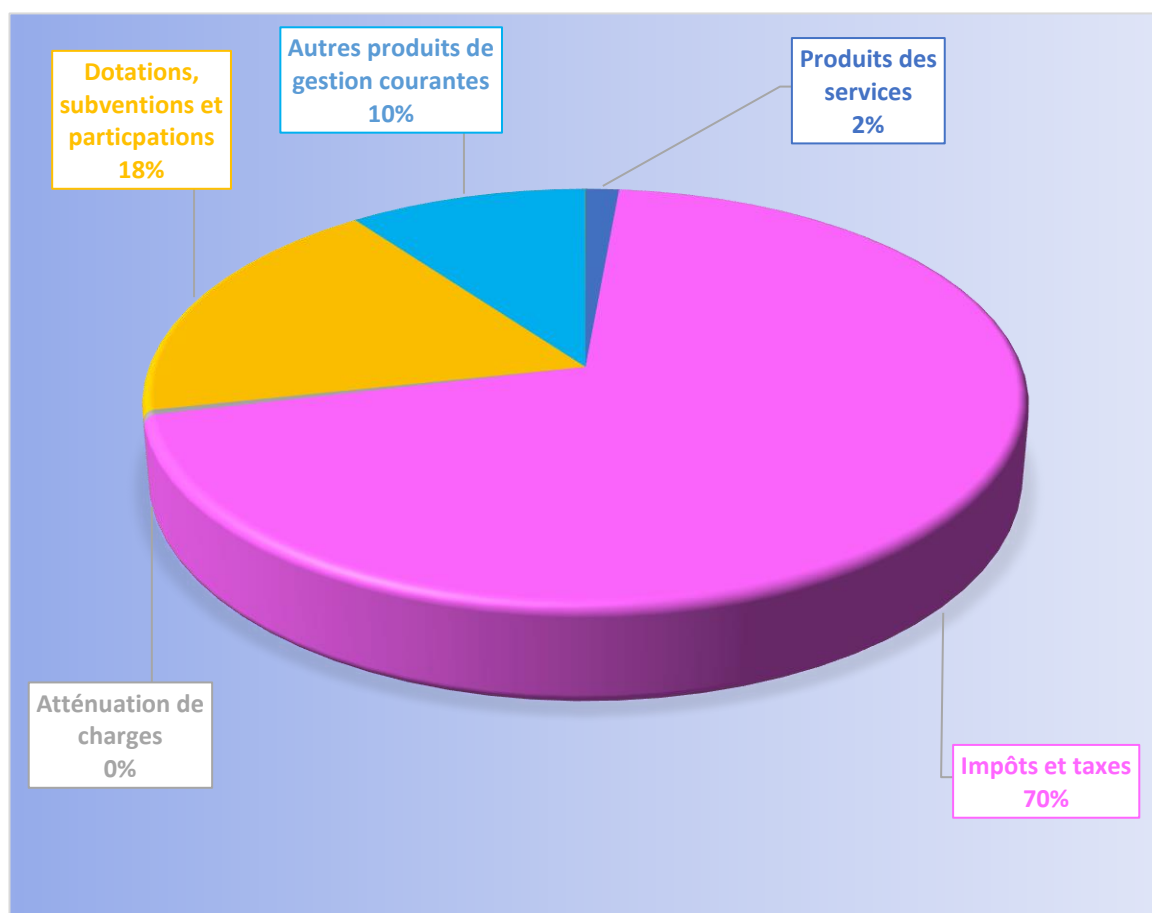
Elle regroupe l'ensemble des dépenses et des recettes nécessaires au fonctionnement courant et récurrent des services communaux.

➤ LES RECETTES DE FONCTIONNEMENT :

Les recettes prévisionnelles de fonctionnement pour 2023 s'élèvent à 6 969 947.54 € soit 126 268.43 € de plus qu'en 2022 et sont réparties en plusieurs catégories :

	BP 2022	BP 2023
TOTAL BUDGET RECETTES FONCTIONNEMENT	6 843 679,11 €	6 969 947,54 €
Produits des services	57 115,00 €	57 055,00 €
Impôts et taxes	2 733 967,57 €	2 825 640,00 €
Atténuation de charges	20 000,00 €	15 000,00 €
Dotations, subventions et participations	718 515,00 €	736 365,00 €
Autres produits de gestion courantes	388 766,00 €	406 698,00 €
Produits exceptionnels	1 200,00 €	1 200,00 €
Total Recettes réelles	3 919 563,57 €	4 041 958,00 €
Résultats reportés années antérieures	2 898 345,84 €	2 898 345,84 €
Recettes d'ordre	25 769,70 €	29 643,70 €

REPARTITION DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT 2023 PAR CHAPITRE (HORS RESULTAT DE FONCTIONNEMENT REPORTE)



- Les produits de services :

Ils comprennent les différents remboursements de frais supportés par la commune concernant ses bâtiments communaux loués ainsi que les recettes des concessions dans les cimetières. La prévision 2023 est sensiblement identique à celle de 2022.

- Les impôts et taxes, qui comprennent :

- Les impôts directs locaux. La prévision 2023 a augmenté par rapport à 2022 car la prévision de la fiscalité 2023 constate une revalorisation des bases fiscales de 3,5 % concernant le foncier à ce jour. Cette revalorisation devrait suivre le taux d'inflation entre novembre 2021 et novembre 2022 qui est 7,1 %. Mais la loi de finances n'étant pas votée à ce jour, nous appliquons le principe de précaution en appliquant le taux de 3,5 % lors du vote du BP. Cette revalorisation des bases entraîne à ce jour une augmentation de 97 658 € des produits de la fiscalité
- Les attributions de compensation versées par la CULHSM pour 121 806 €,
- La Dotation de Solidarité Communautaire versée également par la CULHSM pour 385 000 €,
- Le fonds national de garantie individuelle de ressources (FNGIR) reste inchangé pour 100 556 €
- Les droits de place du marché
- Et la taxe locale de publicité extérieure

- **Les atténuations de charges :**

Elles correspondent aux indemnités journalières perçues par la collectivité

- **Les dotations, subventions et participations, qui comprennent :**

- La Dotation Forfaitaire qui est estimée à 228 000 € à l'identique de 2022,
- La Dotation de Solidarité Rurale, estimée à 170 000 €
- Le FCTVA concernant les dépenses de fonctionnement éligibles pour 10 000 €,
- La participation de la CAF concernant le contrat enfance jeunesse pour 28 000 €
- La compensation pour perte de taxe additionnelle pour 80 000 €,
- La dotation de compensation de la réforme de la taxe professionnelle pour 49 434 €
- Le fonds départemental de péréquation de la taxe professionnelle pour 45 000 €,
- La compensation de la taxe sur les locaux industriels pour 113 801 €
- La dotation pour les titres sécurisés pour 12 130 €.

- **Les autres produits de gestion courante :**

Ils correspondent aux recettes de loyers des bâtiments communaux et des locations de salles. La prévision est en hausse en 2023 car celle de 2022 avait été revue à la baisse concernant le loyer de la gendarmerie RD 6015 qui devait diminuer mais qui finalement a été maintenu.

- **Les produits exceptionnels :**

Ils comprennent, en général, les remboursements de sinistres par les assurances mais comme le dit le titre du chapitre cela reste exceptionnel.

- Les recettes d'ordre :

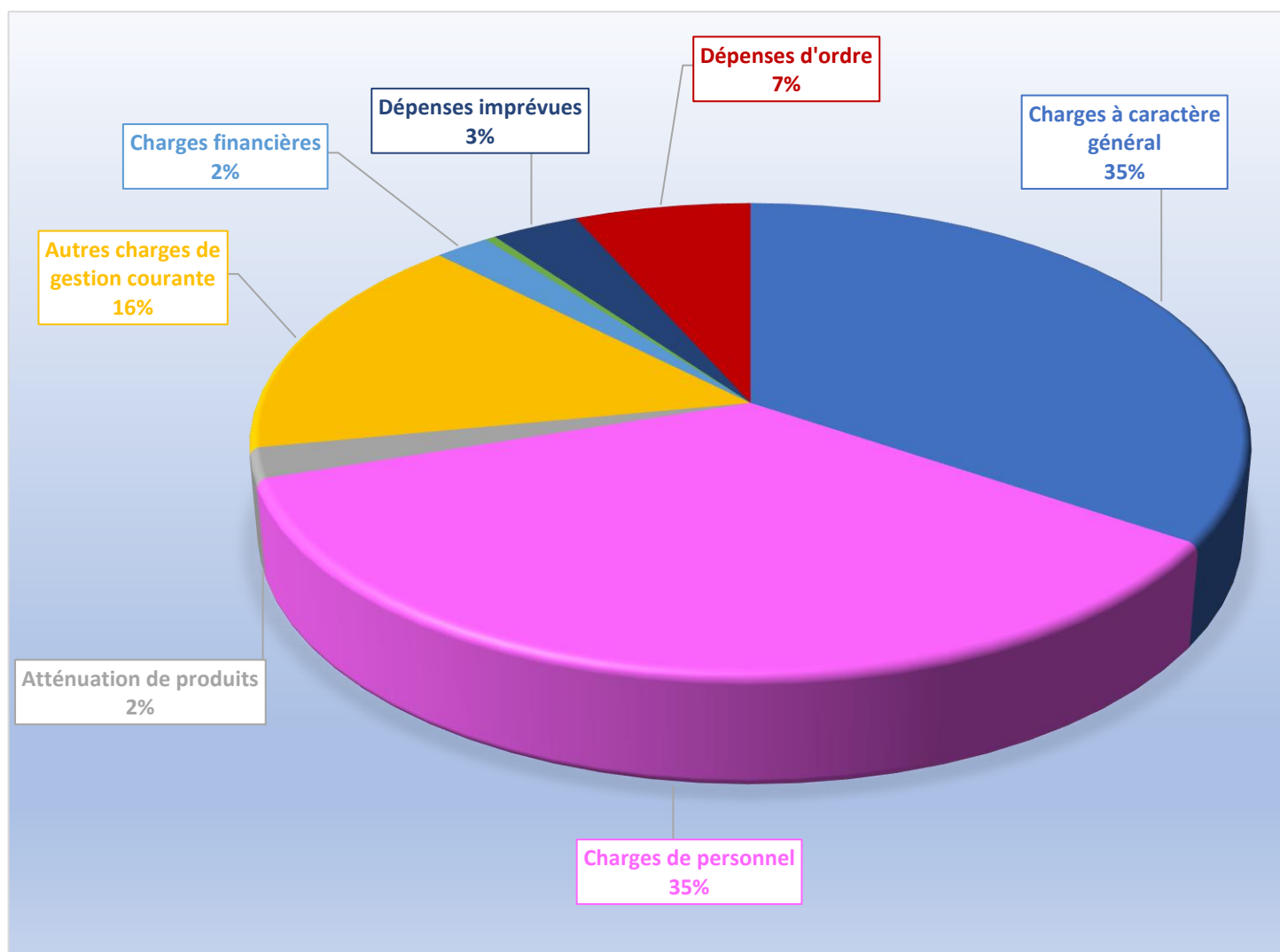
Elles correspondent ici aux constatations des amortissements des subventions perçues.

➤ LES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT :

Les dépenses prévisionnelles de fonctionnement pour 2023 s'élèvent à 6 969 947,54 € soit 126 268,43 € de plus qu'en 2022. Sans l'équilibre du budget par le virement à la section de fonctionnement nous pouvons constater que la prévision des dépenses passe à 4 552 774,87 € en 2023 contre 3 924 242,44 € en 2022 soit une augmentation de 628 532,43 €. Elles sont réparties en plusieurs catégories :

	BP 2022	BP 2023
TOTAL BUDGET DEPENSES FONCTIONNEMENT	6 843 679,11 €	6 969 947,54 €
Charges à caractère général	993 836,00 €	1 569 057,00 €
Charges de personnel	1 611 529,00 €	1 613 249,00 €
Atténuation de produits	56 094,00 €	94 000,00 €
Autres charges de gestion courante	688 780,87 €	711 885,63 €
Charges financières	106 909,94 €	94 724,93 €
Charges exceptionnelles	68 500,00 €	17 900,00 €
Dépenses imprévues	90 000,00 €	150 000,00 €
Total dépenses réelles	3 615 649,81 €	4 250 816,56 €
Dépenses d'ordre	308 592,63 €	301 958,31 €
Total dépense fonctionnement sans équilibre	3 924 242,44 €	4 552 774,87 €
Virement à la section d'investissement	2 919 436,67 €	2 417 172,67 €

REPARTITION DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT 2023 PAR CHAPITRE (HORS VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT)



- Les charges à caractère général :

Elles comprennent les charges nécessaires au fonctionnement quotidien de la collectivité. Nous constatons une forte augmentation de ce chapitre (+ 575 221 €) due principalement à la prévision à la hausse des dépenses énergétiques soit + 628 815 € par rapport 2022. Ne connaissant pas l'évolution du coût de l'énergie pour 2023, les dépenses d'électricité ont été multipliées par 3 et celles du gaz par 5 selon certaines préconisations. Les autres dépenses ont dû être revues à la baisse afin de minimiser au mieux cette forte augmentation.

- **Les charges de personnel :**

La prévision budgétaire pour ce chapitre est sensiblement identique à 2022 car la revalorisation du point d'indice a été ajustée sur le budget 2022 ainsi que le coût des différents arrêts maladie et les prévisions des arrêts liés à la COVID ont été diminuées pour 2023.

- **Les autres charges de gestion courantes :**

Elles comprennent les abonnements de logiciels (5000 €), les indemnités et formations des élus (112 700 €), la subvention au CCAS (36 500 €), la délégation de service public pour la cantine scolaire (34 500 €) ainsi que le versement des subventions aux associations (523 173 €). Ce chapitre est en augmentation de 23 104,76 €. Elle s'explique par l'augmentation de 10 000€ de la subvention au CCAS afin de financer une analyse des besoins sociaux de la ville de St Romain, l'augmentation de la subvention de fonctionnement à la MPT dans le cadre du contrat d'objectif pour la gestion des animations du 14 juillet et du 21 juin (+ 11 293 €).

- **Les charges financières :** elles correspondent aux intérêts d'emprunts

- **Les charges exceptionnelles :**

Elles comprennent les primes de la foire aux bestiaux (5300 €), les dictionnaires pour les primaires et livres de Noël pour les enfants des écoles (2600 €), les annulations de titre des années précédentes (5000 €) ainsi que l'indemnité prévue dans le cadre d'un protocole (5000 €). La prévision est en diminution en 2023 de 50 600 € qui est principalement due à l'indemnité dans le cadre du protocole Odièvre qui a été inscrit pour 34 700 € en 2022.

- **Les dépenses imprévues :**

L'article L 2322-1 du CGCT prévoit que le conseil municipal peut inscrire à hauteur de 7,5 % du montant des dépenses réelles de fonctionnement une somme pour pallier aux dépenses imprévues.

- **Les dépenses d'ordre :**

Elles sont composées, ici, des dotations aux amortissements et des ICNE (intérêts courus non échus)

POUR EQUILIBRER LE BUDGET DE FONCTIONNEMENT NOUS AVONS DU INSCRIRE UN VIREMENT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT (EN DEPENSES DE FONCTIONNEMENT) A LA SECTION D'INVESTISSEMENT (EN RECETTE D'INVESTISSEMENT) POUR UN MONTANT 2 417 172.67 €.

LA SECTION DE D'INVESTISSEMENT

Elle regroupe toutes les dépenses de travaux et la prévision d'encaissement des subventions de partenaires comme le Département, la Région, l'Etat, la Communauté Urbaine, qui viennent compléter le financement des projets communaux.

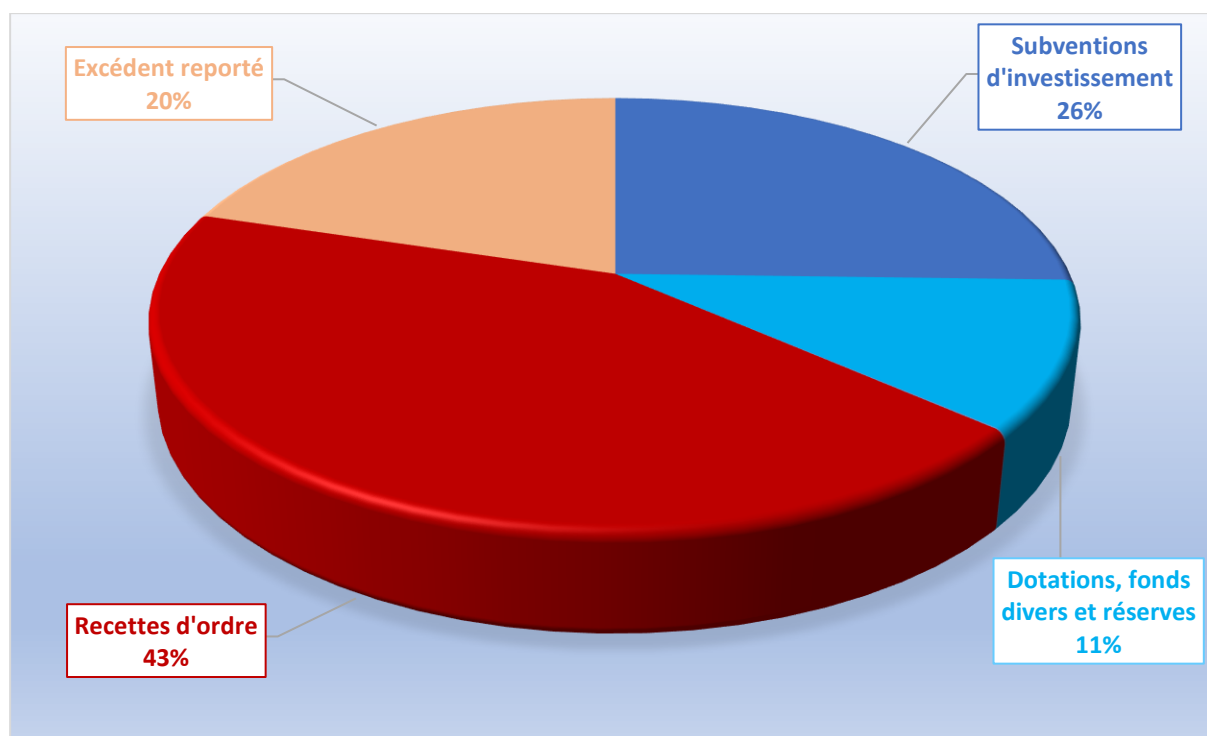
➤ LES RECETTES D'INVESTISSEMENT :

Les recettes prévisionnelles d'investissement pour 2023 s'élèvent à 3 596 125.48 € soit 469 878.23 € en moins qu'en 2022 qui est dû essentiellement à la diminution du virement à la section d'investissement. Elles sont réparties en plusieurs catégories :

	2022	2023
TOTAL BUDGET RECETTES INVESTISSEMENT	4 066 003,71 €	3 596 125,48 €
<i>Virement de la section fonctionnement</i>	2 919 436,67 €	2 417 172,67 €
<i>Subventions d'investissement</i>	375 132,40 €	300 000,00 €
<i>Dotations, fonds divers et réserves</i>	185 000,00 €	130 000,00 €
<i>Dépôts et cautionnement</i>	800,00 €	800,00 €
<i>Opérations pour compte de tiers</i>	11 100,00 €	0,00 €
<i>Recettes d'ordre</i>	335 638,22 €	509 256,39 €

Excédent reporté	238 896,42 €	238 896,42 €
-------------------------	--------------	--------------

REPARTITION DES RECETTES D'INVESTISSEMENT 2023 PAR CHAPITRE (HORS VIREMENT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT)



▪ Les subventions d'investissements :

Il s'agit des subventions concernant des travaux d'investissement pour lesquelles nous avons eu l'accord. Elles sont les suivantes :

- Fonds de concours de la CULHSM

▪ Les dotations, fonds divers et réserves :

Elles comprennent le fonds de compensation de TVA pour 50 000 € et la taxe d'aménagement pour 80 000 €

- Les dépôts et cautionnement :

Il s'agit des cautions encaissées lors des locations de salles.

- Les recettes d'ordre :
- Elles correspondent aux dotations aux amortissement et aux écritures patrimoniales telles que les réintégrations de frais d'études et des frais d'insertion

- L'excédent d'investissement reporté :

N'ayant pas encore constaté un déficit ou excédent d'investissement compte tenu du fait que le vote du Compte administratif se fera au cours du premier semestre 2023, le chiffre inscrit est le même qu'en 2022.

LE VIREMENT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT D'UN MONTANT DE 2 417 172.67 € EST LA CONTREPARTIE DE LA SOMME INSCRITE EN DEPENSES DE FONCTIONNEMENT QUI A SERVI A EQUILIBRER LA SECTION DE FONCTIONNEMENT.

➤ **LES DEPENSES D'INVESTISSEMENT :**

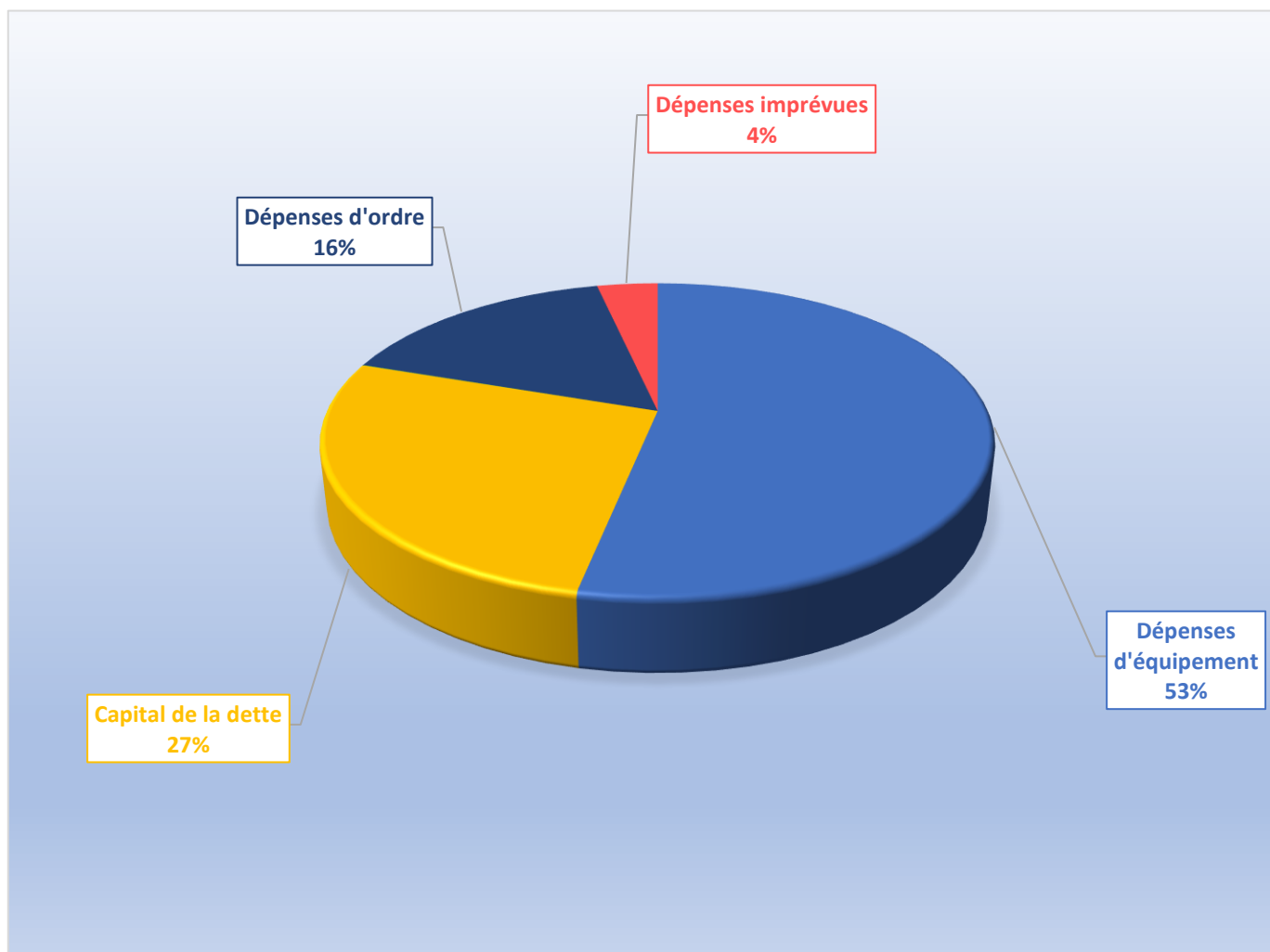
Les dépenses prévisionnelles d'investissement pour 2023 s'élèvent à 1 434 327.36 € soit 662 127.57 € de moins qu'en 2022 et sont réparties en plusieurs catégories :

	2022	2023
TOTAL BUDGET DEPENSES INVESTISSEMENT	2 096 454,93 €	1 434 327,36 €
<i>Dotations, réserves</i>	24 952,94 €	
<i>Dépenses d'équipement</i>	1 557 950,52 €	763 366,00 €
<i>Opérations pour compte de tiers</i>	11 100,00 €	
<i>Dont Restes A Réaliser</i>	248 660,52 €	
<i>Capital de la dette</i>	410 009,77 €	386 517,66 €
<i>Dépôts et cautionnement</i>	800,00 €	800,00 €
<i>Dépenses d'ordre</i>	52 769,70 €	233 643,70 €

Dépenses imprévues

38 872,00 €

50 000,00 €



❖ Les opérations d'équipement prévues en 2023 sont :

- Etudes vestiaires SRAC **15 000 €**
- Alarmes SSI salle de spectacle LE SIROCO **5 000 €**
- Remplacement cheneaux salle de spectacle LE SIROCO **7 000 €**
- Eclairages Leds à la Maison Pour Tous (MPT) **13 500 €**
- Remplacement des armoires électriques à la MPT **30 000 €**
- Frais insertion divers **2 000 €**
- Achat d'un coffre à clés pour le Centre Technique Municipal **1 000 €**
- Changement des menuiseries dans les bureaux de la Police Municipale **10 000 €**

- Remplacement menuiseries accès logement (portes) brigade RD 6015 **7 000 €**
- Isolation des combles logements brigade RD 6015 **15 000 €**
- Clôture et barreaudage à la PMO **9 000 €**
- Réfection bâtiment Odièvre **50 000 €**
- Etudes réfection charpente et couverture presbytère **10 000 €**
- Acquisition foncier Ecuries Vatel **2 000 €**
- Comblement cavité souterraine ancienne école avenant **38 400 €**
- Convention SDE 76 éclairage public RD 6015 et RD 81 **25 500 €**
- Replantation parcelle 2A **12 000 €**
- Création sentier promenade parcelle 2A **7056 €**
- Cimetière- reprise des concessions **15 000 €**
- Travaux dans les hameaux **10 000 €**
- Travaux signalétique **7 000 €**
- Clôture, barrière et tables pique-nique piste pumtrack **10 000 €**
- Armoires électriques forains et marchés **15 000 €**
- Poteaux et bouches incendie **10 000 €**
- Mobilier urbain **15 000 €**
- Etudes friche Ex SONEFI **48 000 €**
- Etudes centre bourg **40 000 €**
- Aménagement ancienne piscine **30 000 €**
- Réalisation jeux d'enfants **10 000 €**
- Etudes diverses **5 000 €**
- Ecoles- travaux aménagement, étanchéité et mobilier **20 000 €**
- Ecoles – éclairages Led cour extérieure **4 700 €**
- Vidéoprotection **200 000 €**
- Acquisition système « GEOCOEUR » **1 500 €**
- Défibrillateurs **3 000 €**
- Plans intervention et évacuations divers bâtiments **1 210 €**
- BAES **3 800 €**
- Equipements informatiques et mobilier services administratifs **26 000 €**
- Logiciel cimetière **1 730 €**
- Equipement sécurité Police Municipale (PVE) **1 000 €**
- Drapeaux **470 €**
- Acquisition véhicule utilitaire léger **25 000 €**
- Crochet attelage Kangoo **500 €**

Ces prévisions d'investissement 2023 ont été arbitrés en commission des finances du 8 novembre 2023. Les priorités ont été mises sur les dépenses de type sécuritaire, les dépenses en matière d'économie d'énergie ainsi que les projets inscrits en 2022 et non réalisés

Certaines de ces dépenses d'investissement feront l'objet de demandes de subventions dans le cadre de la DETR ou encore la DSIL. D'autres financeurs seront sollicités tels que le Département ou encore la Région.

DETTE DE LA COMMUNE

L'ENCOURS DE LA DETTE COMMUNALE AU 1ER JANVIER 2023 EST DE 3 007 538.10 EUROS SOIT 706.16 EUROS PAR HABITANT.

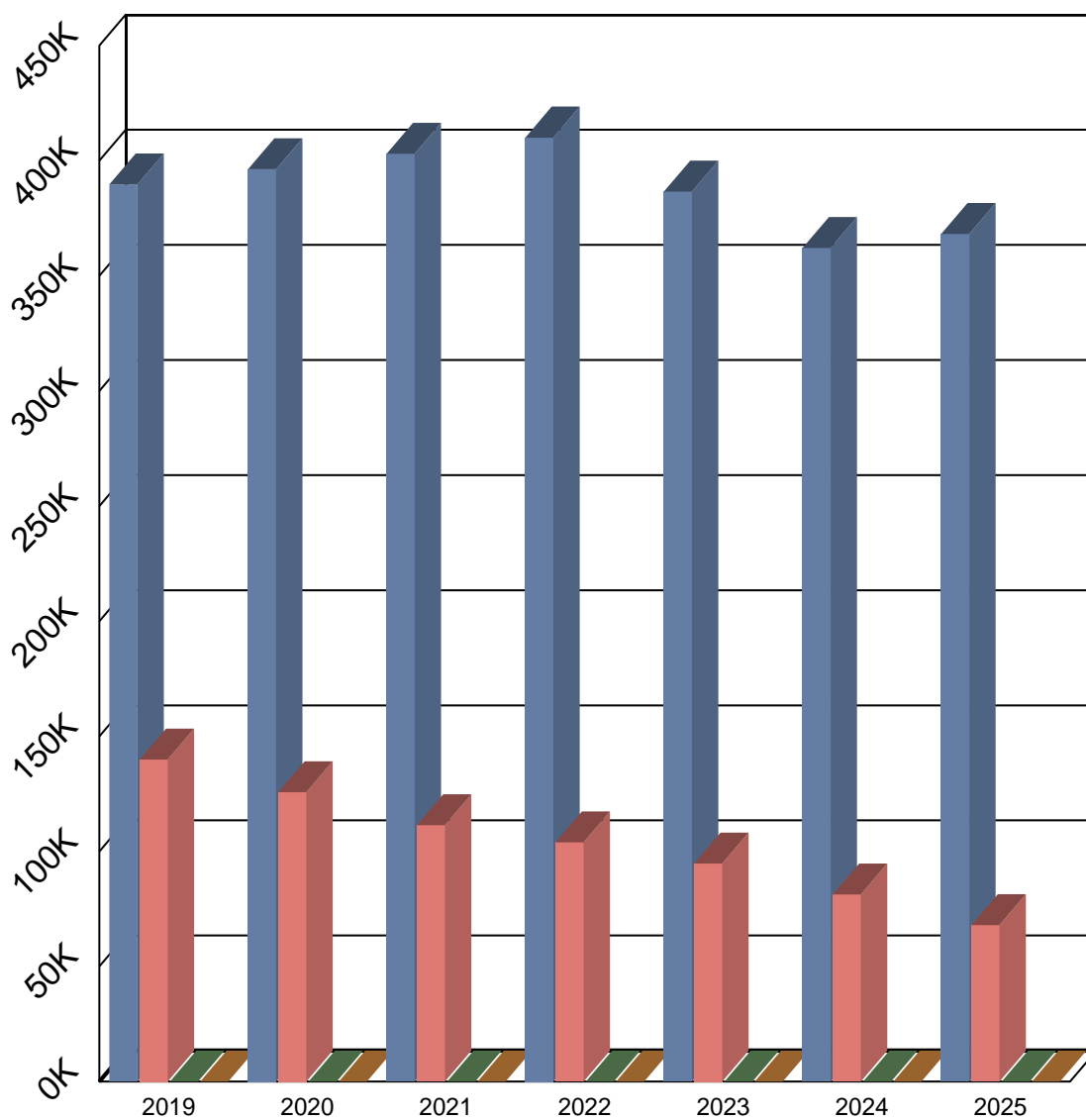
Le remboursement du capital des emprunts pour 2023 s'élèvera à **386 517.66 €**, tandis que la charge d'intérêts, a un montant de **94 724.93 €**.

ENDETTEMENT PLURIANNUEL

ST ROMAIN DE COLBOSC

Exercice	Annuité	Intérêts	Capital	Capital restant dû
2019	529 554,86 €	139 862,31 €	389 692,55 €	4 782 880,20 €
2020	521 988,22 €	125 744,82 €	396 243,40 €	4 216 808,65 €
2021	514 445,34 €	111 432,52 €	403 012,82 €	3 820 565,25 €
2022	513 912,44 €	103 902,67 €	410 009,77 €	3 417 547,87 €
2023	481 242,59 €	94 724,93 €	386 517,66 €	3 007 538,10 €
2024	443 341,20 €	81 251,05 €	362 090,15 €	2 621 020,44 €
2025	436 159,35 €	67 983,71 €	368 175,64 €	2 258 930,29 €

Diagramme de remboursement



EVOLUTION DE LA DOTATION GLOBALE DE FONCTIONNEMENT

	2018	2019	2020	2021	2022	2023
Dotation Forfaitaire	320 319 €	288 028 €	264 068 €	247 681 €	228 089 €	228 000 €
Dotation de Solidarité Rurale		109 975 €	127 967 €	148 199 €	169 958 €	170 000 €
TOTAL	320 319 €	398 003 €	394 055 €	395 880 €	398 047 €	398 000 €

EVOLUTION DE L'EPARGNE BRUTE ET NETTE

EPARGNE NETTE	2023	2022	2021	2020	2019
Dépenses réelles (moins le 6688 refinancement dette)	4 250 816,56 €	3 615 650,00 €	2 926 225,00 €	2 883 470,00 €	2 753 085,00 €
Recettes réelles (moins le 775 cessions de biens)	4 041 958,00 €	3 919 564,00 €	3 888 891,00 €	3 841 305,00 €	3 753 549,00 €
Epargne brute	-208 858,56 €	303 914,00 €	962 666,00 €	957 835,00 €	1 000 464,00 €
Taux épargne brute	-5,17%	7,75%	24,75%	24,94%	26,65%
Annuité en capital de dette		410 010,00 €	396 200,00 €	396 243,00 €	389 689,00 €
Refinancement dette (6688)					
Epargne nette	-208 858,56 €	-106 096,00 €	566 466,00 €	561 592,00 €	610 775,00 €

INFORMATION SUR LES
SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS
2023

Objet	Organisme bénéficiaire	Subvention 2022	Subvention 2023
SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT	ANCIENS COMBATTANTS ET PRISONNIE	150,00 €	150,00 €
SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT - loyer	ASSOC LE SIROCO	40 000,00 €	40 000,00 €
SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT	ASSOC LE SIROCO	93 000,00 €	93 000,00 €
REVERSEMENT DES LOCATIONS	ASSOC LE SIROCO	16 000,00 €	19 000,00 €
SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT	CONFRERIE DU BOUDIN DE ST ROMAIN	150,00 €	150,00 €
SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT	COOPERATIVE ECOLE MATERNELLE	4 000,00 €	4 000,00 €
SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT	COOPERATIVE ECOLE PRIMAIRE	26 780,00 €	26 780,00 €
SUBVENTIONS EXCEPTIONNELLES	DIVERS	9 000,00 €	9 000,00 €
SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT	ECO CHOIX	150,00 €	150,00 €
SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT	EXCELSIOR	150,00 €	150,00 €
SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT	FNACA	150,00 €	150,00 €
SUBVENTION animateur MPT	FONJEP	33 635,68 €	37 645,00 €
SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT	G A C C S R	400,00 €	400,00 €
SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT	COMITE DE JUMELAGE DU CANTON DE SAINT ROMAIN	150,00 €	150,00 €
SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT	LA HETRAIE	150,00 €	150,00 €
SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT	MEDAILLES MILITAIRES 591EME	150,00 €	150,00 €
SUBVENTION conseil municipal ieunes	MAISON POUR TOUS	1 000,00 €	1 000,00 €
SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT ANIMATIONS	MAISON POUR TOUS	25 533,00 €	49 833,00 €
SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT - CEJ	MAISON POUR TOUS	18 200,00 €	18 200,00 €
SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT BIBLIOTHEQU	MAISON POUR TOUS	26 900,00 €	9 900,00 €
SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT loyer	MAISON POUR TOUS	28 520,18 €	29 400,00 €
SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT	MOTO ESCORTE SECURITE TRANSPORT	150,00 €	150,00 €
SUBVENTION ANIMATEUR MPT	RESEAU DES MAISONS DES JEUNES ET	153 564,58 €	152 576,00 €
SUBVENTION DE FONCTION. ECOLE DE FOOT	SAINT ROMAIN ATHLETIC CLUB	12 544,00 €	12 544,00 €
SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT	SAINT ROMAIN ATHLETIC CLUB	150,00 €	150,00 €
SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT	SAINT ROMAIN LOISIRS	3 000,00 €	0,00 €
SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT	SAINT ROMAIN TENNIS BALLON	150,00 €	150,00 €
SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT	TENNIS CLUB DE L ESTUAIRE	150,00 €	150,00 €
SUBVENTION ecole de tennis	TENNIS CLUB DE L ESTUAIRE	5 637,63 €	5 637,63 €
SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT	SEINE EN MUSIQUE	0,00 €	0,00 €
SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT	UNION DES COMMERCANTS	150,00 €	150,00 €
SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT	UNION NATIONALE PARACHUTISTES	150,00 €	150,00 €
SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT	VELO CLUB SAINT ROMANAI	150,00 €	150,00 €
SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT	SALON DU MARIAGE	150,00 €	150,00 €
SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT	SCOUTS UNITAIRES DE FRANCE	150,00 €	150,00 €
SUBVENTION FONCTIONNEMENT	LA PLUS BELLE EPOQUE	150,00 €	150,00 €
subvention fonctionnement	ASSOCIATION DES JARDINS FAMILIAUX DE ST ROMAIN	150,00 €	150,00 €
SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT	SARL AMICALE DES SAPEURS-POMPIERS DE ST ROMAIN	150,00 €	150,00 €
MAISON POUR TOUS - REGUL CEJ	MAISON POUR TOUS	9 965,80 €	10 058,00 €
SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT	MFR DU HAVRE RURAL	150,00 €	150,00 €
SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT	ASSOCIATION SAINTROMINI	150,00 €	150,00 €
SUBVENTION EXCEPTIONNELLE SOUTIEN A L'UKRAINE	MINISTERE DE L'EUROPE ET DES AFFAIRES ETRANG	2 000,00 €	0,00 €
SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT	ASSOCIATION LES TROUS DE LA COUR FORTIN	150,00 €	150,00 €
SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT	MASTERS NATATION CAUX ESTUAIRE	150,00 €	150,00 €
SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT	HIPPOCAMPE CLUB DE LA COMMUNAUTE DE COM	150,00 €	150,00 €
SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT	UNSIDANCE	150,00 €	150,00 €
SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT	FORTIFICATIONS76	150,00 €	150,00 €
SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT	TRIATHLON DES DOCKS	150,00 €	150,00 €
		513 880,87 €	523 173,63 €

BUDGET ANNEXE : REGIE PETIT TRAIN

Ce budget annexe comporte uniquement des dépenses de fonctionnement qui sont équilibrées par l'excédent de fonctionnement reporté. En effet, le petit train étant immobilisé, les dépenses se résument à la prime d'assurance et diverses dépenses d'entretien et de contrôle.

2023	Dépenses fonctionnement Fonctionnement	Recettes Fonctionnement
REPORT EXCEDENT FONCTIONNEMENT		5169,94
Entretien et réparation matériel roulant	4 769,94 €	
Prime assurance	400,00 €	
TOTAL BUDGET 2022	5 169,94 €	5 169,94 €